

**3. Adopter des stratégies qui soient multidimensionnelles, touchant les sphères civile, politique, économique et sociale, et qui tiennent compte des approches directe et indirecte (pistes I, II et III).**

4. Maintenir et renforcer l'engagement à l'égard du système de l'ONU sur la protection universelle des droits de la personne et profiter du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU pour encourager l'affirmation de ces principes dans la région de l'Asie-Pacifique. Utiliser au maximum d'autres instruments multilatéraux de l'ONU et de l'OIT.

5. Avoir recours à une gamme d'outils, sur une base ponctuelle, pour influencer le respect des droits de la personne et du travail, notamment l'aide, les incitatifs liés au commerce et à l'investissement et les sanctions. Par exemple, à la lumière des positions adoptées par l'ONU (p. ex. Birmanie et Timor oriental), manifester une volonté accrue d'agir.

6. Appuyer, par l'intermédiaire des institutions multilatérales, les efforts déployés pour obtenir la transparence dans les ententes financières et les budgets de manière à réduire la corruption et les dépenses militaires cachées qui soutiennent souvent les violations des droits de la personne.

7. Suggérer, par l'entremise de l'APEC, que le Canada organise une rencontre de parlementaires de l'Asie-Pacifique, au début de 1998, pour discuter des questions des droits de la personne et du développement durable (dans la foulée du succès qui a couronné la réunion de janvier 1997 à Vancouver).

**8. Faciliter une discussion publique éclairée sur le projet d'accord multilatéral relatif à l'investissement et sur ses répercussions sur les droits des travailleurs et les droits de la personne.**

9. Exiger qu'Équipe Canada accorde une voix égale aux organisations de défense des droits de la personne.

10. Faciliter le recours à des organisations sans caractère officiel pour faire la promotion des droits de la personne au plan international. La participation de la société civile au niveau communautaire est importante. Le Canada devrait aussi renforcer les liens entre les organisations et les groupes canadiens et ceux des pays de l'Asie-Pacifique qui se consacrent à la protection des droits des travailleurs et des droits de la personne.

11. Veiller à ce que des représentants des groupes autochtones et des autres minorités soient présents lorsqu'on aborde les dossiers des droits de la personne.

12. Encourager le service diplomatique à devenir moins eurocentrique, plus souple et plus coopératif.